

# Environnement : mieux connaître c'est avoir moins peur

## Table des matières

Vipères et couleuvres	. 1
Faut-il avoir peur des guêpes ?	. 2
Lutter contre les frelons asiatiques à pattes jaunes	. 3

### Vipères et couleuvres

Les beaux jours sont de retour et les humains ne sont pas les seuls à en profiter. Les reptiles aussi sortent de leur période d'hibernation. Plutôt que d'en avoir peur ou de chercher à les tuer, mieux vaut apprendre à les connaître, car ce sont des espèces protégées.

Le saviez-vous ? La dangereuse vipère n'est pas courageuse. Elle fuit devant le prédateur qu'est l'homme pour elle. Les couleuvres se montrent en revanche plus agressives, comme la couleuvre verte et jaune qui peut se dresser sur plusieurs centimètres. Impressionnantes les couleuvres, mais inoffensives.

Il y a trois choses à regarder pour distinguer une couleuvre d'une vipère :

	Couleuvre	Vipère
Taille	+ de 60 cm	Moins de 60 cm
La queue	Extrémité effilée, pointue	
La tête	Ovale	Triangulaire, aplatie, avec des narines saillantes

Quel que soit le serpent, il ne faut pas le tuer. Ce sont des espèces protégées, bien utiles par ailleurs pour limiter les populations de rongeurs.

Beaucoup de personnes ont une peur phobique des serpents en partie due à l'angoisse que génère la morsure d'une vipère. Les rares cas de morsures, si elles sont traitées à temps, n'entraînent que peu ou pas de complications. En cas de morsure la conduite à suivre est :

- d'avant tout garder son calme et de ne pas paniquer
- d'appeler les urgences et le centre antipoison
- de se mettre au repos et d'immobiliser le membre mordu pour ralentir l'éventuelle diffusion du venin (dans le cas d'une morsure avec injection de venin).
- de se rendre au plus tôt dans un centre hospitalier pour contrôle et traitement si nécessaire.

De manière générale, lorsque l'on rencontre un serpent chez soi :

- ne pas le toucher ou le manipuler, il s'agit d'espèces protégées dont le déplacement est interdit
- garder son calme même si le serpent parait impressionnant
- si le serpent est dans le jardin, c'est que celui-ci fait partie de son milieu de vie. Contacter Deux Sèvres Nature Environnement (DSNE : 05 49 73 37 36) qui répondra aux interrogations
- si le serpent est entré dans l'habitation, contacter DSNE et ne rien tenter.

Comme beaucoup d'autres animaux sauvages, il arrive parfois qu'un serpent soit observé à proximité d'une habitation. Apprendre et découvrir la vie de ces animaux amène à faire de superbes observations. La répulsion laissant place à la curiosité amène à la conservation de ces espèces fascinantes.

Le nouvel obs. Le nombre de morts causé par morsure de serpents sauvages est très faible en France : "Les vipères seraient à l'origine d'un décès tous les cinq à huit ans pour 1 000 morsures par an".

Dans 80 % des cas, la morsure de vipère sur un homme est sèche, c'est-à-dire sans venin. Les vipères ne gaspillent pas leur venin, elles savent faire la différence entre une proie et un humain. Elles s'enfuient. Si la vipère mord quelque chose de trop gros, elle risque de casser ses crochets, ce qui serait mortel pour elle, elle ne serait plus capable de se nourrir.

Les risques de la vipère : si le venin est inoculé, une nécrose se forme rapidement autour des trous. Dans tous les cas, il faut appeler les secours pour s'en assurer. Car le venin est très néfaste : il a un effet choquant qui fait chuter la tension artérielle, c'est un anticoagulant, et un neurotoxique.

#### Faut-il avoir peur des guêpes ?

Les beaux jours sont de retour et les humains ne sont pas les seuls à en profiter. Les guêpes s'invitent parfois à notre table. Plutôt que d'en avoir peur ou de chercher à les tuer, mieux vaut apprendre à les connaître, car les guêpes sont très utiles dans la nature.

#### Les cas mortels sont-ils fréquents?

Ils existent, mais ils restent très exceptionnels. Mourir d'une seule piqure de guêpe est la plupart du temps la conséquence d'un terrain allergique.

#### Quand faut-il s'inquiéter?

Lorsque la piqûre s'aggrave : douleur, œdème, bras enflé, urticaire, gênes respiratoires, malaise sont autant de réactions qui doivent alerter sur une potentielle allergie. La première réaction à adopter est d'appeler les urgences médicales au 15.

## Que faire s'il y a un nid près de chez soi?

A la suite des arrêts préfectoraux, les pompiers n'interviennent désormais qu'en cas d'urgence. Si le nid se trouve à un endroit gênant, il est recommandé d'appeler directement une entreprise privée spécialisée dans la destruction de nids. Avant toute intervention, il est conseillé de condamner le passage près du nid, de se couvrir et surtout, ne pas essayer de l'enlever soi-même.

Les guêpes sont très utiles dans la nature, et donc très utiles à l'homme. Il existe environ 6 000 espèces de guêpes en France. Leur mode de vie fait d'elles, sociales ou solitaires, de très efficaces armes anti...insectes dont elles nous débarrassent en quantité considérable. En effet, rappelons que si les insectes sont indispensables au bon équilibre de la nature, leur prolifération serait au contraire une catastrophe à bien des points de vue. Des « régulateurs » sont donc nécessaires, et les guêpes sont très efficaces car elles nourrissent leurs larves avec des proies. De plus, les guêpes adultes butinent certaines fleurs pour se nourrir de leur nectar. Elles participent donc un peu à la pollinisation. Enfin, certains oiseaux, comme le guêpier, se nourrissent de ces insectes.

Beaucoup d'indifférence, un soupçon de crainte et du dégoût. C'est ce que les insectes nous inspirent trop souvent.

Environnement : mieux connaître c'est avoir moins peur - Page 2 sur 3

#### 35 % de ce que nous mangeons dépend de la pollinisation par les insectes.

Les champions de la pollinisation sont les abeilles et les bourdons !



Très commun en Europe, le syrphe est un pollinisateur généraliste qui fréquente de nombreuses espèces de plantes. Comme il ressemble à une abeille domestique, il est souvent confondu avec elle.

## Lutter contre les frelons asiatiques à pattes jaunes

Le frelon asiatique *Vespa velutina* n'est pas plus dangereux et agressif envers l'homme que tout autre hyménoptère (guêpe, abeille, ...), tant qu'on ne s'approche pas de son nid - il est rappelé toutefois que lors de piqûres d'hyménoptères le risque d'allergie grave, voire mortelle, est possible.

Cette espèce est classée dans la liste des dangers sanitaires de deuxième catégorie pour l'abeille domestique depuis 2012 et « espèce exotique envahissante » au niveau européen depuis 2016. Vu ses capacités de reproduction et de dispersion, son éradication et sa régulation sont impossibles. À ce jour, seules peuvent être envisagées des solutions de limitation de l'impact de cette espèce sur l'abeille domestique au niveau des ruchers uniquement, et par la détection et la destruction des colonies. Les données de présence du frelon permettent également de déterminer les risques d'expansion de l'espèce à travers la France et l'Europe et d'évaluer l'impact de sa prédation sur les abeilles.

Une lutte irraisonnée contre une espèce envahissante peut conduire à favoriser son installation. Cela a été trop souvent le cas par le passé. Les espèces envahissantes ont en général une très forte capacité d'adaptation et de dispersion. C'est le cas du Frelon asiatique à pattes jaunes. Les méthodes de lutte qui ont un impact sur le reste de l'environnement (comme l'utilisation d'appâts empoisonnés) risquent donc de desservir nos espèces locales en faveur de ce dernier. Dans l'attente de nouvelles découvertes et de méthodes de lutte spécifiques, mieux vaut suivre les recommandations disponibles sur le site <a href="http://frelonasiatique.mnhn.fr/lutte/">http://frelonasiatique.mnhn.fr/lutte/</a>:

- éviter le piégeage préventif et printanier (effets sur d'autres espèces, efficacité non prouvée),
- piéger uniquement au niveau des ruchers, du mois de juin à la fin de la période de prédation (généralement octobre-novembre),
- détruire les nids le plus tôt possible, du printemps à la mi-novembre, par des spécialistes. Il est possible de contacter la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (F.D.G.D.O.N) 05 49 77 16 55 ou 05 49 73 65 17 ou direction@fdgdon79.fr ou une société commerciale.

Le site du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) contient des idées pour protéger les ruchers.